



Le SVE, c'est quoi ?

Le SVE, c'est :

- une expérience de vie dans un autre pays ;
- la participation à un projet dans une organisation à but non lucratif ;
- des activités de volontariat utiles à la communauté d'accueil ;
- des expériences d'apprentissages valorisées par un Youthpass.

Le SVE, ce n'est pas :

- une activité de volontariat occasionnelle, non structurée, à temps partiel ;
- un stage en entreprise ;
- un travail rémunéré, une substitution à un emploi salarié ;
- un séjour linguistique ;
- une période d'études ou de formation professionnelle à l'étranger.

Qui est concerné ?

Le SVE est ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, résidant légalement en France, sans condition de niveau d'études ou de connaissances en langue étrangère.

Pour combien de temps ?

Un projet d'accueil SVE a une durée comprise entre 2 et 12 mois, les projets supérieurs à 6 mois étant majoritaires. Il existe aussi des formes de volontariat pour des publics prioritaires : à court terme (de 2 semaines à 2 mois) et pour les jeunes de 16-17 ans.

Dans quels domaines ?

Art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias, information des jeunes, santé, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe, conscience européenne...

Où partir ?

Les pays « Programme »

États membres de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Pays de l'Espace économique européen :

Islande, Liechtenstein, Suisse et Norvège.

Pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne :

Turquie.

Les pays « Partenaires voisins »

Europe du Sud-Est :

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Kosovo et Serbie.

Europe de l'Est et Caucase :

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Russie.



Combien ça coûte ?

Le Service volontaire européen est gratuit pour les jeunes volontaires. Les frais d'hébergement, de transport et de restauration, les cours de langues, l'argent de poche et la protection sociale sont pris en charge par le programme. Une participation à hauteur de 10% peut être demandée pour le transport international.

Quand partir ?

Environ 6 mois sont nécessaires entre le premier contact avec la structure d'envoi et la date de départ.

Comment partir ?

Adressez-vous à une structure d'envoi accréditée par la Commission européenne. Le CIDJ est l'une d'elles.

+33 (0) 1 44 49 12 41

sve@cidj.com

Sites utiles

www.jeunesseenaction.fr

www.evdatabase.eu

www.cidj.com

Le SVE est un partenariat entre le volontaire, une structure d'envoi et une structure d'accueil.

Les étapes :

- Réunion d'information au CIDJ (indispensable).
- Préparation et envoi des candidatures aux structures d'accueil référencées dans la base de données européenne (evsdatabase.eu).
- Sélection des volontaires par la structure d'accueil et partenariat validé avec la structure d'envoi.
- Dépôt par la structure coordinatrice d'un dossier de demande de subvention auprès de l'agence du Programme européen Jeunesse en Action.

Vous devez impérativement attendre la **réponse positive de la Commission européenne** pour que le projet soit définitivement validé.

Cette réponse intervient **environ deux mois** après la date de dépôt du dossier.

Pour tous les projets, la date de début possible de votre SVE dépend de la date limite de dépôt du dossier :

Date limite de dépôt de la demande de subvention	Pour un départ compris entre le : et le :	
1 ^{er} février	1 ^{er} mai	30 septembre
1 ^{er} mai	1 ^{er} août	31 décembre
1 ^{er} octobre	1 ^{er} janvier	31 juillet

Une fois le projet approuvé, il ne vous restera plus qu'à effectuer les derniers préparatifs avec la structure d'envoi.

Ouverture d'esprit, patience et bonne humeur seront indispensables durant la trop courte période de votre SVE !

Pour devenir volontaire avec le CIDJ:

- Réunion d'information collective indispensable avec inscription au 01 44 49 12 41 (sve@cidj.com).
- Ateliers CV et lettre de motivation en anglais (sur inscription).
- Accompagnement et préparation, du départ au retour.

Le réseau Information Jeunesse est aussi structure d'accueil de volontaires européens. Vous pourrez les retrouver lors de permanences ou manifestations Europe.

Renseignements sur www.jcomjeune.com



CIDJ, Centre d'information et de documentation jeunesse

101 quai Branly - 75015 Paris
M° Bir-Hakeim (ligne 6)
ou RER Champ-de-Mars (ligne C)

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 13h à 18h,
le samedi de 13h à 17h

*Un entretien **complémentaire sur rendez-vous** et à l'initiative du conseiller peut être proposé le lundi toute la journée ou le matin du mardi au vendredi.*



Le hall du CIDJ est accessible aux personnes handicapées.

Des conseillers vous informent par téléphone au 01 44 49 29 32 du lundi au vendredi de 10h à 13h

www.cidj.com

www.facebook.com/CIDJParis

www.twitter.com/Le_CIDJ

www.jcomjeune.com

www.facebook.com/JcomJeune

www.twitter.com/JcomJeune



Service volontaire européen (SVE)

Le SVE est une action financée par la Commission européenne. Ouvert à tous les jeunes, il permet de s'engager comme volontaire dans un pays européen.



Les conseillers du CIDJ

Une permanence pôle Europe se tient tous les jeudis de 14h30 à 17h30.

Documentation consultable au CIDJ

Dossier Actuel-Cidj *Le volontariat international* n° 8.26.